



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

**Compte rendu du Comité Technique Spécial  
des Greffes des Tribunaux administratifs et des Cours  
administratives d'appel du 26 mars 2014**

La réunion du CTS unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. François SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat.

Etaient présents au titre de Force Ouvrière, M. Patrick FOUINETEAU, Mme Colette GOUSSI, Mme Irène MONTANGON, Mme Brigitte LECOEUR (Suppléante) et Mme Catherine ADAM (suppléante)

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- . Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2013 du comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
- . Point sur les transferts de rémunération des agents de greffe des juridictions administratives
- . Bilan des avancements et mobilités des agents de greffe
- . Evolution effectifs des agents de greffe 2013-2014
- . Examen pour avis des propositions des juridictions au titre des sujétions particulières 2014
- . Point de réflexion sur la mise en œuvre des propositions de la commission de réflexion sur les correspondants informatiques
- . Point sur la généralisation des téléprocédures dans les juridictions de métropole
- . Adhésion du ministère de l'intérieur au CIGeM des attachés d'administration : articulation des emplois CAIOM/GRAF
- . Information sur la perspective de constitution d'une juridiction spécialisée du stationnement
- . Elections professionnelles du 4 décembre 2014
- . Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art 45 du décret n° 2011-184 du 15/11/2011)
  - Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
  - Le traitement de l'aide juridictionnelle par les tribunaux administratifs
- . **Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales (art. 45 du décret n°2011-184 du 15/02/2011) :**

**L'approbation du procès-verbal n'a pas donné lieu à commentaire ou correction.**

## **Point sur les transferts de rémunération des agents de greffe de juridictions administratives.**

Le transfert de rémunération de l'ensemble des juridictions de province est terminé. La deuxième phase de transferts des payes des juridictions parisiennes et d'outre-mer s'effectuera au 1<sup>er</sup> Juillet 2014 et plus particulièrement au 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour le TA de Paris.

L'administration nous assure qu'un regard particulier sera effectué sur l'outre-mer compte-tenu de la spécificité de l'exercice (prime de vie chère, prestations familiales et autres).

Pour information ce sont 1770 payes qui auront fait l'objet d'un transfert (chiffre incluant les nons titulaires).

A l'occasion de ce point à l'ordre du jour, l'administration nous confirme l'abandon de l'ONP (Organisme National de Paye).

## **Bilan des avancements et mobilité des agents de greffe.**

### **Mobilité**

FORCE OUVRIERE souligne le peu de mutation intra-départementale (arrivées et départs) et rappelle que ces passerelles préfecture – tribunaux administratifs étaient l'une des raisons majeurs d'un maintien au sein du corps des agents de préfecture.

L'administration assure qu'il existe toujours cette possibilité mais l'organisation récente des CAP régionales masque la réalité des chiffres énoncés et propose pour le prochain bilan un focus plus précis qui devrait mettre en évidence la réalité des mouvements de personnels.

### **Avancements (filière administrative)**

**70 avancements pour l'année 2014, 9 avancements de moins que l'année 2013, FORCE OUVRIERE ne se satisfait pas de ce bilan qui s'explique par la baisse des quotas imposés par le Ministère de l'Intérieur. 70 promotions à ventiler sur 51 juridictions et bien nous aurons eu encore cette année des juridictions sans promotion. C'est inacceptable dans un contexte où les greffes voient leurs tâches lourdement augmentée par les nouvelles procédures.**

### **Avancements (filière technique)**

**Seul point positif en matière d'avancement pour 2014. Notre syndicat national avait convoqué Patrick FOUINETEAU en qualité d'expert aux CAP des techniques de décembre.**

**Un rapide exposé de celui-ci sur un bilan désastreux d'avancement de ces 4 dernières années mettait en évidence 4 promotions annuelles proposées pour les 180 agents techniques des juridictions. La parité ministère de l'intérieur – juridictions administratives n'était bien sûr pas respectée.**

**Etait-il normal aussi que depuis la création des juridictions administratives il n'y ait pas eu d'avancement de catégorie « C » en « B », c'est la question que notre représentant a soulevé avec force dans cette instance, l'administration avait elle le droit de fermer ce corps à l'avancement pour l'ensemble de la population des agents techniques affectés dans les juridictions administrative.**

**La promesse du Président de la CAP devant les représentants FORCE OUVRIERE et le représentant des JA lors de cette instance s'est concrétisée par l'obtention d'un avancement de « B » et 16 avancements de grade.**

**FORCE OUVRIERE SE FELICITE DE CETTE INTERVENTION QUI REPRESENTE UNE PREMIERE ET DEMONTRE UNE FOIS DE PLUS QUE NOTRE SYNDICAT RESTE ET RESTERA LE PLUS PROCHE DE TOUTES LES CATEGORIES.**

Sur l'ensemble des promotions à venir, l'horizon s'assombrit et 2015 devrait compte tenu de la baisse des ratios (décisions gouvernementales) voir l'enveloppe de promotions encore réduite. Néanmoins FORCE OUVRIERE veillera à une répartition juste entre les différentes juridictions administratives de première et deuxième instance et bien évidemment géographique.

Pour mémoire les promotions 2014 se décomposent par

**Filière administrative**

- . 2 attachés principaux
- . 1 attaché
- . 4 SACE
- . 7 SACS
- . 4 SACN
- . 17 AAP1
- . 30 AAP2
- . 28 AA1

**Filière technique**

- . 1 Technicien SICN
- . 1 Agent SIC 1 er groupe
- . 1 Agent SIC 2eme groupe
- . 1 contrôleur CN
- . 2 ATP1
- . 7 ATP2
- . 6 AT1

**Point sur l'évolution des effectifs des agents de greffe 2013 / 2014**

35 emplois devront être créés dont 12 pour les juridictions administratives et 23 au profit de la CNDA. 555 mois de vacances ont été ventilés sur l'ensemble des juridictions (environ 12 mois par juridiction. FORCE OUVRIERE a rappelé qu'il aurait été souhaitable de remplacer ces vacances par des postes statutaires.

A ce jour les effectifs des greffes représentent 1 358,5 ETP au regard des 1095 ETP de 2002. FORCE OUVRIERE signale la situation très tendue du Tribunal administratif de Toulouse que notre représentant a visité dernièrement.

**Point de l'examen pour avis des propositions des juridictions au titre des sujétions particulières.**

Deux séances ont été nécessaires au groupe de travail dont deux de nos représentants étaient présents pour arbitrer puis valider les propositions émises par les chefs de juridictions. L'exercice est maintenant bien compris il en résulte néanmoins quelques cas où nos représentants ont été contraints de demander des modifications aux propositions émises. A ce titre, une de nos collègues s'est vue accorder une indemnité de sujétions particulières jusqu'à lors refusée à tort compte tenu qu'elle occupait une fonction éligible à cette indemnité.

La situation particulière du TA de Melun a été particulièrement abordée. Sur demande de FORCE OUVRIERE cette juridiction en situation .....devrait recevoir en fin d'année une enveloppe complémentaire de manière à pouvoir attribuer une récompense financière aux agents n'en étant pas bénéficiaire. FORCE OUVRIERE reste vigilant à tout ce qui concerne le régime indemnitaire.

### **Point sur la mise en œuvre des propositions de la commissions de réflexion sur les correspondants informatiques.**

FORCE OUVRIERE se félicite de l'issue des travaux de cette commission. C'est à l'initiative de notre organisation syndicale que cette commission a vu le jour.

Les propositions qui aboutissent tant sur le plan indemnitaire que sur le plan statutaire feront l'objet d'une diffusion auprès de chaque correspondant informatique.

Malgré tout le chantier n'est pas terminé et FORCE OUVRIERE a déjà engagé des négociations pour que nos collègues affectés à cette fonction puissent se voir proposer des solutions nouvelles pouvant aboutir à un changement de grade.

Par ailleurs, une nouvelle fiche de poste reprend dans le détail les fonctions de correspondants informatiques.

### **Point sur la généralisation des téléprocédures dans les juridictions administratives.**

FORCE OUVRIERE a tenu à souligner la totale adhésion à cette évolution technologique dont a fait preuve l'ensemble des agents de greffe des TA et CAA. Le travail au quotidien dans la support et formation des référents a permis un déploiement de l'application très satisfaisant.

Il reste néanmoins quelques inquiétudes et FORCE OUVRIERE a tenu à faire remarquer que cette application mériterait dans un délai raisonnable des modifications essentielles dans la procédure (possibilité de liaison magistrat/greffe – envoi de la procédure à la juridiction d'appel d'une manière dématérialisée, pour exemple).

Par ailleurs FORCE OUVRIERE s'est insurgé contre les rematérialisations excessives en marche forcée dans plusieurs juridictions, en rappelant que l'idée principale était bien la dématérialisation qui devait produire des économies dans le fonctionnement des juridictions.

L'administration nous a annoncé la mise en place dès le 4 avril prochain, d'un comité d'utilisateurs composé pour l'essentiel de référents, greffiers et représentants de la DSI. La matière de base de ce comité sera constituée principalement par les résultats du questionnaire diffusés dans les juridictions. Dans la continuité les utilisateurs externes avocats et grandes parties seront réunis au printemps et à l'automne.

Sur un plan technique le directeur des systèmes d'information du Conseil d'Etat nous a exposé les améliorations à venir sur les systèmes réseau :

- renforcement des liaisons SFR, (fiabilité du réseau)
- changement équipement sur les réseaux locaux actifs),
- remplacement des serveurs réseau et serveurs de données (skipper)

La remise à niveau des infrastructures informatiques sur l'ensemble des juridictions devraient être terminés dans le deuxième semestre 2014.

Le dossier n'est pas terminé nous en sommes qu'au début FORCE OUVRIERE là aussi restera à l'écoute et très vigilant.

### **Point d'information sur la perspective de constitution d'une juridiction spécialisée du stationnement.**

Rien n'est encore décidé. Si cette juridiction spécialisée devait voir le jour ce serait en janvier 2016 au mieux. Ni l'implantation géographique, ni le mode de fonctionnement ni de composition de cette juridiction unique probablement de premier et dernier ressort n'est arrêté à ce jour.

### **Elections professionnelles 2014**

Un groupe de travail devra être constitué dans les semaines à venir afin de définir les modalités de ces élections de décembre 2014.

**Points supplémentaires inscrits à la demande de FORCE OUVRIERE.**

**Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du ministère de l'intérieur.**

FORCE OUVRIERE demande à ce que ce protocole soit diffusé largement au sein des greffes des juridictions.

**Le transfert de l'aide juridictionnelle des TGI vers les tribunaux administratifs.**

FORCE OUVRIERE demande un renfort en personnel pour les juridictions qui ont fait l'objet d'un transfert de compétence en matière de bureau aide juridictionnelle. L'administration promet un bilan précis à l'été prochain au niveau national.

Sur le même sujet FORCE OUVRIERE signale le dysfonctionnement de l'application AJWIN entraînant des pertes considérables de temps lors des traitements de dossiers en mode consultation et mode écriture. Une solution rapide doit être effectuée pour éviter un retour vers la cade départ.

**NOS REPRESENTANTS NATIONAUX VONT PROCHAINEMENT VISITER VOTRE JURIDICTION  
POUR UNE REUNION D'INFORMATION VENEZ A L'HEURE RENCONTRE  
C'EST LE MOMENT DE VOUS FAIRE ENTENDRE**

**N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Technique Spécial/CTS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS**

M. Patrick FOUINETEAU (CTS/CHSS)- Mme Colette GOUSSI/TA Paris ( CTS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux ( CTS ) – Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)

**ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**

